

INITIATION À LA VOILE SUR QUILLARD – PETITS BATEAUX BREVET D'INSTRUCTEUR

Description du brevet

Il s'agit de l'un des brevets de base du développement pour instructeurs destiné aux marins qui souhaitent donner la formation pratique (sur l'eau) sur quillard de Voile Canada. Les candidats qui réussissent ce brevet et qui s'enregistrent auprès de Voile Canada obtiendront une certification pour donner la formation qui mène aux brevets d'Introduction à la voile et sur quillard et d'Initiation aux manœuvres (voile). Ce cours pratique, qui permet d'obtenir le brevet d'Instructeur d'introduction à la voile sur quillard, vise l'acquisition des compétences en formation et coaching qui sont nécessaires pour donner les formations à la voile de niveau débutant et pour assurer le développement des équipiers. Les compétences du candidat en voile, en matelotage et en navigation seront évaluées dans le cadre de ce brevet. Ce brevet ne vise pas à perfectionner les compétences en voile ou en navigation des candidats. Les candidats qui suivent ce cours pratique doivent avoir confiance en leurs compétences en voile et être capables de montrer de manière continue qu'ils possèdent les compétences liées au brevet de Croisière élémentaire. Lors de cours pratique, les candidats seront formés relativement à l'élaboration et à la présentation de cours sur l'eau, à quai et en classe.

La durée de formation prévue est de 21 heures. Des heures supplémentaires pourraient être programmées pour l'évaluation des compétences en voile et pour évaluer et coacher les compétences en présentation d'un candidat. Les candidats devront en outre prévoir du temps de préparation pour la clinique, pour compléter les documents du *Cahier de travail* et pour étudier.

Objectif

Préparer des navigateurs compétents à mettre en œuvre les programmes de Voile Canada qui mènent au brevet d'Introduction à la voile sur quillard. Au terme de ce programme, les candidats devraient maîtriser les outils de base pour être prêts à concevoir une formation complète et à planifier et présenter des cours de qualité qui permettront de bâtir les compétences au niveau du brevet d'Introduction à la voile sur quillard sur des voiliers d'au plus 8 mètres.

Conditions préalables

Conditions préalables à l'inscription au brevet. Le candidat doit :

1. être âgé d'au moins 18 ans;
2. être détenteur du brevet de Croisière élémentaire de Voile Canada ou faire preuve d'un niveau équivalent de compétence sur un quillard de 12 m maximum;
3. détenir la certification d'instructeur VoileCAN pour dériveurs, niveau 3 ou 4, à jour (voir Remarque 2);
4. détenir un certificat de premiers soins de la Croix-Rouge, de l'Ambulance Saint-Jean ou un d'un organisme semblable nationalement reconnu de même qu'un certificat de RCR de niveau A ou plus élevé, à jour et nationalement reconnu.

Critères de certification. Le candidat doit:

5. être détenteur la Carte de conducteur d'embarcation de plaisance (CCEP).
6. être détenteur d'un Certificat restreint d'opérateur VHF (maritime) avec endossement ASN;
7. démontrer les caractéristiques et motivations dignes d'être un instructeur du programme Apprentissage de la voile croisière/motonautisme (AVCM) de Voile Canada;
8. démontrer une volonté de soutenir les objectifs du programme AVCM de Voile Canada;
9. compléter un vérification de casier judiciaire;
10. terminer l'entraînement Safe Sport approuvé par Sport Canada.

Remarque 1 : Il est important que les candidats soient à jour dans leurs connaissances théoriques et compétences pratiques de la voile avant le début du processus d'accréditation d'instructeurs. Les exigences en voile sont telles que, pour satisfaire aux critères d'évaluation, il faut posséder des habiletés techniques supérieures à la moyenne. Il est impossible de se mettre à niveau durant le processus.

Remarque 2 : Les instructeurs VoileCAN pour dériveurs détenant un certificat 1 ou 2 à jour et qui ont au moins trois ans d'expérience d'enseignement à ce niveau pourraient être admis à participer à cette clinique. Veuillez contacter Voile Canada pour de plus amples renseignements.

Connaissances théoriques

Le candidat doit :

1. obtenir la note de 90 % aux examens thématiques contenus dans le Cahier de travail
2. obtenir la note de 90 % à tous les documents du Cahier de travail du *brevet d'Introduction à la voile sur quillard – petits bateaux* de Voile Canada. Ces exercices sont à faire à livre ouvert à la maison avant la clinique.
3. obtenir la note de 70 % à l'examen écrit du brevet de Croisière élémentaire (Version A);

Compétences théoriques

En plus du matériel contenu dans le *Guide ressources d'instructeur de croisière élémentaire*, le *Cahier du participant d'instructeur d'introduction à la voile sur quillard* et le *Cahier pratique d'instructeur d'introduction à la voile sur quillard*, il y aura des présentations faites par des instructeurs-évaluateurs (IE) sur les compétences techniques applicables à la navigation sur petits quillards et sur l'impact du Règlement canadien applicable à la prestation des programmes de navigation sur petits quillards.

Évaluation des compétences théoriques

Les candidats seront évalués sur leur aptitude à faire des nœuds et à enseigner comment faire des nœuds ainsi que sur d'autres connaissances théoriques du brevet d'Introduction à la voile sur quillard à un niveau conforme aux exigences du brevet et aux besoins de stagiaires novices.

Compétences sur l'eau

I. Évaluation des compétences sur l'eau : navigation en solitaire

Le candidat sera évalué sur son aptitude à accomplir les tâches suivantes, sans équipier :

- a) Le bateau étant à l'ancre et la voile ferlée, quitter le mouillage et faire un parcours prescrit contenant au moins trois virements de bord (du près serré au près serré) et trois empannages (du vent arrière au vent arrière);
- b) Prendre et larguer un ris;
- c) Démontrer la méthode du triangle de récupération d'une personne à la mer;
- d) Ancrer et assurer le bateau.

II. Évaluation des compétences sur l'eau : Matelotage et compétences de navigation

Les candidats devront faire preuve de compétences en matelotage et en navigation à la voile sur petits bateaux conformes au niveau d'instruction voulu, notamment d'aptitude à appareiller et à accoster, à manœuvrer au moteur et à utiliser l'équipement de bord.

Résultats

À la fin du stage, il existe trois possibilités quant à la réussite du candidat :

- a) Réussi et dossier complet,
- b) Formé – réussi et dossier incomplet (toutes les conditions préalables ne sont pas remplies; les examens / examens thématiques / présentations ne sont pas complétés avec satisfaction),
- c) En formation – le candidat a échoué (il n'a pas les compétences voulues en voile, en matelotage en planification et exécution de cours ou bien a eu un comportement non professionnel au cours de la clinique).

Les candidats qui n'ont pas réussi la formation recevront des directives pour pouvoir corriger les lacunes qui ont été observées et seront informés de ce qui est attendu de leur part pour obtenir la certification s'ils le désirent.

Les candidats qui ont réussi, mais dont le dossier est incomplet seront informés des exigences qu'ils doivent respecter et du délai qui leur est accordé pour y parvenir.

Brevets pouvant être délivrés

Introduction aux manœuvres et Initiation à la voile sur quillard.

L'enseignement et la certification en formule « vie à bord » sont autorisés uniquement pour les instructeurs Initiation à la voile sur quillard qui ont le brevet de Croisière avancée (chef de bord).

Remarques additionnelles

Les instructeurs doivent s'inscrire chaque année auprès de Voile Canada avant de pouvoir enseigner et conférer des certifications de Voile Canada.

Un candidat instructeur doit posséder tous les préalables avant de s'inscrire à une clinique et doit répondre à toutes les conditions de certification dans les quatre mois suivant le dernier jour du Programme de perfectionnement des instructeurs (PPI) auquel il a participé.

Le renouvellement de la certification est exigé pour les instructeurs de tous les niveaux dans un délai de 36 mois suivant le dernier jour de l'année civile au cours de laquelle a été accordé la première certification, le renouvellement de certification ou le PPI, selon ce qui a été autorisé par le comité de formation et de certification de Voile Canada.

Le renouvellement de la certification est obtenu auprès de Voile Canada en accord avec le Guide des pratiques et procédures de l'AVCM ou le site Web de Voile Canada ou en participant à un PPI afin de maintenir ou rehausser ses qualifications d'instructeur ou d'IE.

Exigences d'ordre physique pour les candidats

Formation menant à ce brevet comportent de courtes périodes de travail physique et exigent une force moyenne du haut du corps ainsi qu'une agilité et un équilibre suffisants pour se déplacer sans danger sur le bateau. Les participants devront démontrer leur capacité à manœuvrer par eux-mêmes l'embarcation utilisée pour la formation. L'exercice de navigation en solitaire commencera au mouillage. Dans le cadre de cet exercice, le candidat devra mettre à la voile et lever l'ancre, manœuvrer le voilier à différentes allures, exécuter la récupération d'une personne à la mer à voile, prendre et larguer un ris et, enfin, affaler les voiles et mouiller l'ancre. Les candidats devront montrer qu'ils possèdent de bonnes aptitudes pour la communication et de bonnes compétences en formation. Ils devront également montrer qu'ils sont capables de manœuvrer en toute sécurité une embarcation utilisée pour l'enseignement avec des navigateurs débutants à bord dans des conditions de vent et météorologiques pouvant aller jusqu'aux limites d'un avertissement de vent fort.

Renseignements supplémentaires

Pour en savoir davantage sur la marche à suivre pour devenir un instructeur de quillard ou de croisière de Voile Canada, veuillez communiquer avec votre association provinciale de voile ou avec Voile Canada.